



N° Entreprise : 444284447

Règlement Particulier.

COURSE DE COTE ALLE-SUR-SEMOIS



Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- Commune de Vresse-sur-Semois
- Zone de police « Houille-Semois »

Club : **ASBL Promo-Racing**
N° D'ENTREPRISE : **444284447**
Course de Côte de Alle sur Semois
17 juin 2018

Adresse des Vérifications Administratives :
Rue de la Ringe, 92 à 5555 Alle sur Semois
Ancienne gare TEC

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- 17/05/2018 : Publication du Règlement Particulier
- 17/05/2018 : Date de début des engagements et des paiements
- 14/06/2018 à 20h00 : Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5 du RSG)
- 14/06/2018 à 20h00 : Attribution des numéros
- 14/06/2018 à 21h00 : Affichage de la liste des engagés
- 16/06/2018 à 18h00 : Ouverture des Vérifications Administratives préliminaires
- 16/06/2018 à 18h00 : Ouverture du Contrôle des Licences
- 16/06/2018 à 19h30 : Fermeture des Vérifications Administratives préliminaires
- 16/06/2018 à 19h30 : Fermeture du Contrôle des Licences
- 17/06/2018 à 07h30 : Ouverture des Vérifications Administratives
- 17/06/2018 à 07h30 : Ouverture du Contrôle des Licences
- 17/06/2018 à 08h00 : Ouverture des Vérifications Techniques
- 17/06/2018 à 08h30 : Séances d'essais obligatoires
- 17/06/2018 à 10h00 : Clôture des inscriptions à droits majorés
- 17/06/2018 à 10h30 : Fermeture des Vérifications administratives et du contrôle des licences
- 17/06/2018 à 11h00 : Fermeture des Vérifications Techniques
- 17/06/2018 à 12h00 : Fin des séances d'essais
- 17/06/2018 à 13h00 : Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 17/06/2018 à 13h30 : Début des montées officielles
- 17/06/2018 : 30 min après la rentrée de la dernière voiture : Affichage des résultats officiels
- 17/06/2018 : 30 min après les classements officiels : Officialisation des résultats
- 17/06/2018 à 20h00 : Proclamation des résultats ou 2 h maximum après la rentrée de la dernière voiture au parc des coureurs.

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : **ASBL PROMORACING**

Rue des Witays, 40

5555 BIEVRE

- Président : Michaël DIVOY
- Vice Président : Régis CLARINVAL
- Secrétaire : Christian MOTTIAUX
- Trésorier : Stéphane MOTTIAUX

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course :	Christian MOTTIAUX	Lic. ASAF : 0997
- Directeur(s) de course adjoint(s) :	Régis Clarinval	Lic. ASAF : 0996
	Stéphane MOTTIAUX	Lic. ASAF : 0826
- Secrétaire du meeting :	Nathalie JOLINE	Lic. ASAF : 0923
- Directeur de la sécurité :	Michaël DIVOY	Lic. ASAF : 0854
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) :	José BARTHELEMY	Lic. ASAF : 0922
	Thierry ROLIN	Lic. ASAF : 0841
- Chargé des Relations avec les concurrents :	Léon BLASUTIG	Lic. ASAF : 0850
	André BRASSEUR	Lic. ASAF : 0978
	Marylène Villeval	Lic. ASAF : 0805
- Responsable du Parc des coureurs :	Equipe C.C.B.D.	
- Bureau des calculs :	Giovanni SGHERZI	
- Chronométrage :	Giovanni SGHERZI	
- Secours médicaux :		
- Médecin : Dr	Equipe CRS (Christian DUVILLE)	
- Equipe médicale :	Equipe CRS (Christian DUVILLE)	
- Ambulances :	PARAM Services ASBL	Nombre : 2

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF :	Président de Collège : André DEBARSY	Lic. ASAF : 924
	Membre : Sevrin LAMBERT	Lic. ASAF : 419
- Commissaires techniques ASAF :	Président de Collège : Bernard MENU	Lic. ASAF : 021
	Membre : Olivier MENU	Lic. ASAF : 718
	Membre : Daniel RIHOUX	Lic. ASAF : 813
	Secrétaire : Josette DOCQ	Lic. ASAF : 717
- Observateur ASAF :	MATON Robert	Lic. ASAF : 291
- Inspecteur- Sécurité ASAF :	Jean-Claude PUISSANT	Lic. ASAF : 957

V PERMANENCES

- Jusqu'au 16/06 à 13.00 heures

Michaël Divoy Rue A. Marchal, 70 5575 GEDINNE GSM : 0476/220621

Christian MOTTIAUX Rue des Witays, 40 5555 BIEVRE GSM : 0478/223187

- A partir du 16/06 à 13.00 heures

Michaël Divoy Rue A. Marchal, 70 5575 GEDINNE GSM : 0476/220621

Christian MOTTIAUX Rue des Witays, 40 5555 BIEVRE GSM : 0478/223187

- Après l'épreuve :

Michaël Divoy Rue A. Marchal, 70 5575 GEDINNE GSM : 0476/220621

Christian MOTTIAUX Rue des Witays, 40 5555 BIEVRE GSM : 0478/223187

- Internet : www.promoracing.be ou christian_mottiaux@hotmail.com

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition – Eligibilité – Admission des participants

Le 17/0/2018), l'épreuve dénommée **Course de Côte de Alle sur Semois**, comptant pour

- Le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le Championnat des Provinces de Namur, Brabant et Luxembourg.
- Le challenge des boulingueurs de l'ASAF.

sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. Elle est ouverte aux licenciés ASAF/VAS ou aux participants porteurs d'un Titre de Participation journalière "TP-.." délivré sur place par les commissaires sportifs de l'ASAF (Voir Art. 6.3, ci-après).

Les licenciés du RACB, non détenteurs de licence ASAF/VAS, qui désirent y prendre part à l'épreuve ASAF (que l'épreuve soit jumelée ou non), devront acquérir un tel Titre, dont ils pourront, en cas de dommages corporels subis, cumuler les garanties en assurance avec celles de leur licence nationale ou internationale et Art. 6.3, ci-après.)

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Route N945 de Alle sur Semois à Frontière Française
- 2.2. Longueur de la côte : 3700 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 7 mètres
- 2.4. Départ : Sortie du village de Alle sur Semois, face à la gare TEC
- 2.5. Arrivée : Sommet de la côte
- 2.6. Homologation : délivrée par J-C Puissant (Na 957) le 25 mars 2018.

Article 3 : Sécurité

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 18
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Procédure pour se placer au parc d'attente ; Retour entre 2 voitures de sécurité

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 4 : + de 2000cc

Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 8 : + de 2000cc

Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 13 : + de 2000cc

Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
Classe 15 : de 0 à 1600cc
Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 17 : + de 2000cc

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 17/05/2018

Et, au plus tard, le 14/06/2018 avant 20h00, à ASBL Promo-Racing / Christian Mottiaux

Rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N° : BE30-0682-4724-1711. Intitulé : Promo-Racing asbl avant le 14/06/2018. (Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 17/06/2018, à 10h00.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à **110 € pour les Divisions 1 à 4**

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 14/06, à 20h00.

La liste des engagés sera affichée le 14/06 à 21h00, chez Michaël Divoy, Rue Albert Marchal, 70 5575 Gedinne GSM 0476/220621 et sur le site internet de Promo-Racing

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120 pour les divisions 1 à 4 .

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 17/06/2018 au secrétariat, situé au chapiteau, près de la ligne de départ, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30
- Division 2 : de 08h15 à 09h45
- Division 3 : de 08h30 à 10h00
- Division 4 : de 09h00 à 10h15

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'après d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des Titres de Participation journalière (TP-..), dans le respect des procédures reprises au **Ch. I - RSG, art. 2.**

De tels Titres seront, notamment délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport non titulaires d'une licence VAS/ASAF, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise et ce, que l'épreuve bénéficie du statut OPEN ou non.

6.4. Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 16/06/2018, au secrétariat, situé au chapiteau près de la ligne de départ, de 18h00 à 19h30.**

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 17/06/2018, dans le Parc des Coureurs, situé Rue de la Coue (Café Les Arcades).

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les organisateurs et/ou les Commissaires sportifs et/ou techniques suivant les dispositions prises entre eux, conserveront la licence et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Les Commissaires Techniques conserveront le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 18/06/2017 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 08h00 à 09h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 10h00

- En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone et internet.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 17/06/2018, de 08h30 à 12h00.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

En cas d'épreuve jumelée, les séances d'entraînements se dérouleront en alternance avec celles réservées aux concurrents de la manche RACB.

L'ordre de déroulement de ces séances d'essais sera maintenu pour celui des manches officielles.

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

9.3. Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant au départ de sa première montée d'essais après 11h30 ne pourra effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en **TROIS** montées officielles.

RAPPEL : En cas d'épreuve jumelée, le nombre des montées prévues doit être identique dans l'épreuve communautaire ASAF et dans l'épreuve nationale RACB).

L'ordre de déroulement de ces manches officielles sera celui des séances d'essais.

Le départ de la 1^{ère} montée est prévu à 13h30.

10.2. Le classement sera établi :

- **En additionnant les deux meilleurs temps vu que 3 montées officielles ont été organisées.**

En cas d'égalité :

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 17/06/2018 et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera au secrétariat, à proximité de la ligne de départ.

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 13h00, au secrétariat à proximité de la ligne de départ

11.6. Le Parc des Coureurs est situé dans le centre de Alle mais limité aux rues suivantes : Rue La Ringe à partir de la Place Mongin mais de manière à laisser le passage vers la Rue du Sacré Cœur, rue de la Coue, Place Mongin, rue Docteur Hensenne, rue de Jolémont, rue de la Forge, rue Delogne, rue du Champ du Rot (du carrefour avec la Ringe jusqu'à la rue de Jolémont) et rue de la Poste.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00, au chapiteau situé à proximité de la ligne de départ.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières facultatives

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Jean-Claude PUISSANT (Lic. ASAF n° 957) pour la CSAPNamur, en date du 18 avril 2018.
- Jean-Claude DORMAL (Lic. ASAF n°415) pour l'ASAF, en date du 19 avril 2018.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Jean-Claude Puissant (Lic. ASAF n° 957), en date du 25 mars 2018.

ASBL PROMO-RACING

Course de Côte de Alle sur Semois

17 juin 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 17/05/2018. (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à ASBL Promo-Racing/ Christian Mottiaux Rues des Witays, 40 5555 BIEVRE

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)			
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)			Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°.....

ECURIE :

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS ADEQUATE, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte de Alle sur Semois

Date : 17 juin 2018

n°:.....

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
Provincie :		ASAF			VAS			N° Licence	Type			
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
<u>Appui-tête</u>					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					